

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FINANZIAMENTU CUNGHJUNTU DA U STATU È A  
CULLETTIVITÀ DI CORSICA DI E MISSIONE CARIF-OREF  
È SECRETARIATU PERMANENTE DI U CREFOP -  
CUNVENZIUNAMENTU PÈ U 2021**

**COFINANCEMENT PAR L'ETAT ET LA COLLECTIVITÉ DE  
CORSE DES MISSIONS CARIF-OREF ET SECRÉTARIAT  
PERMANENT DU CREFOP - CONVENTIONNEMENT POUR  
L'ANNÉE 2021**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération n° 18/503 AC, l'Assemblée de Corse a approuvé, le 20 décembre 2018, l'internalisation des missions du GIP Corse Compétences, en particulier les missions CARIF-OREF et le secrétariat permanent du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP).

Dans le cadre du transfert des personnels et des missions considérées, l'État s'est engagé à maintenir les crédits inscrits au contrat de plan Etat - Collectivité territoriale de Corse à hauteur de 213 500 €. Cette recette a été inscrite au budget primitif 2021 de la Collectivité de Corse.

La place et le rôle des CARIF-OREF dans le paysage de la formation professionnelle sont précisés par la publication du décret n° 2021-792 du 22 juin 2021 relatif aux missions des CARIF-OREF et du réseau des CARIF-OREF.

Concrètement, les CARIF-OREF se voient notamment confortés dans leur mission de collecte de l'information sur la formation à destination des demandeurs d'emploi et se voient confier la même mission pour les formations en apprentissage.

Le CARIF-OREF, à travers ses missions, accompagne la mise en œuvre des politiques publiques dans les champs de l'orientation, de la formation et de l'emploi :

- la collecte des informations relatives à l'offre de formation en apprentissage et de formation professionnelle continue à destination des personnes sans emploi, inscrites ou non comme demandeurs d'emploi ;
- l'analyse des informations et des données relatives aux modalités d'accès à la formation et aux rapports entre la formation et l'emploi au niveau régional ;
- l'animation et l'accompagnement au niveau régional de la professionnalisation des acteurs et opérateurs dans le domaine de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle.

Le CARIF-OREF assure également le secrétariat permanent du CREFOP. Cette mission permet de renforcer la dynamique entre les différentes composantes (commissions, bureau, CREFOP plénier et groupes de travail).

La convention 2021 qui vous est proposée :

- identifie les missions cofinancées, CARIF-OREF et secrétariat permanent du CREFOP ;
- définit le plan d'action 2021 et la gouvernance ;
- précise les modalités de la participation financière de l'État.

Elle est complétée par deux annexes :

- l'annexe 1 complète et clarifie les missions du Secrétariat permanent du CREFOP et du CARIF-OREF ainsi que son plan d'action pour l'année 2021 ;
- l'annexe 2 présente le budget prévisionnel 2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.